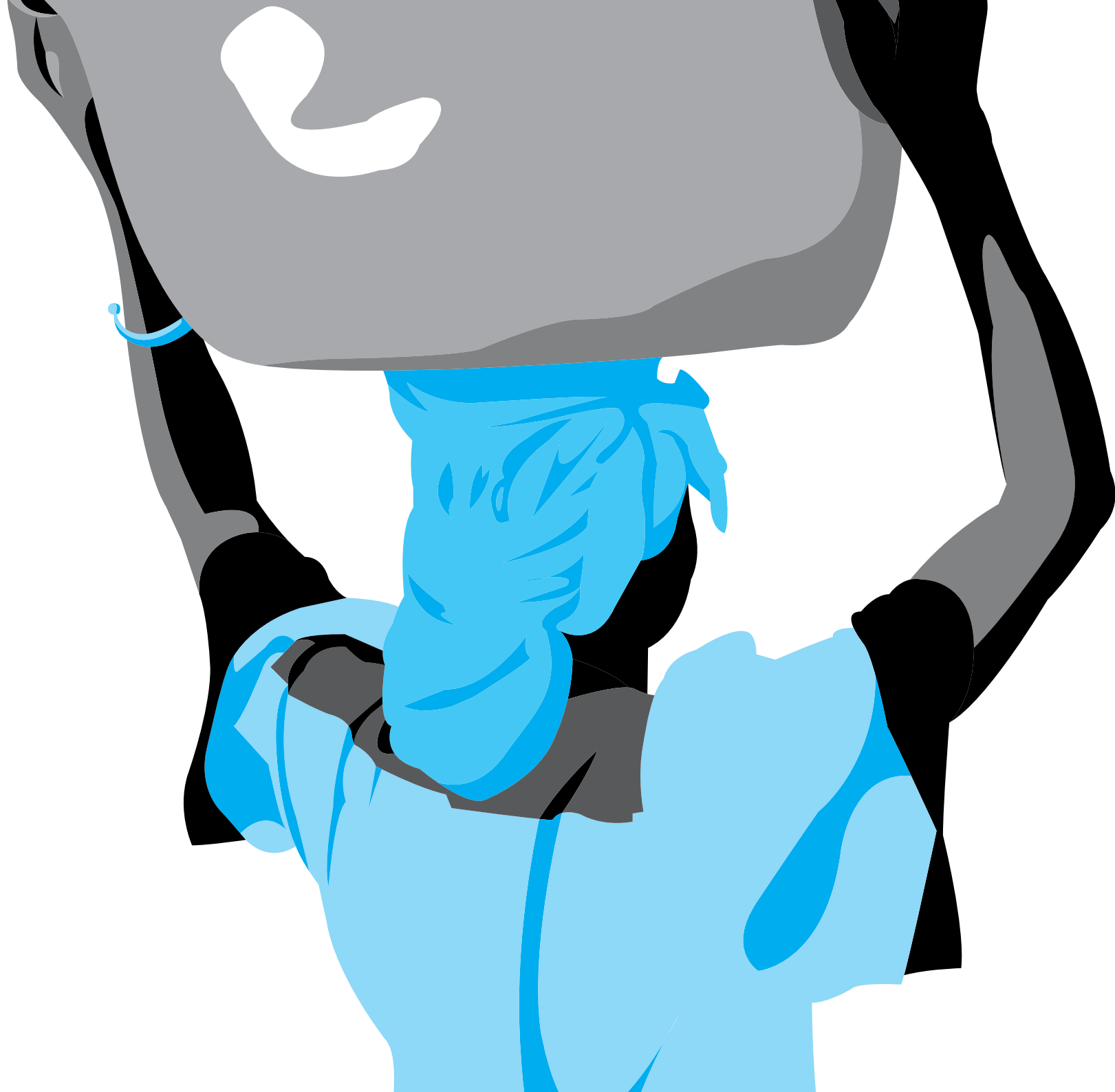


Programme d'action





Éradiquer le Manque d'Eau : assainissement et eau potable pour tous

Des efforts exceptionnels sont nécessaires pour résoudre la crise mondiale de l'assainissement et de l'eau potable. Éradiquer le Manque d'Eau est une campagne internationale portée par un nombre croissant d'organisations qui partagent le même combat et exigent des réponses immédiates. On ne peut que souligner l'ampleur du problème : 1,1 milliard de personnes sont privées d'eau potable et 2,6 vivent sans accès à des systèmes d'assainissement. Dans ces conditions, 5 000 enfants environ meurent chaque jour de maladies d'origine hydrique – c'est comme si 20 avions de ligne pleins d'enfants disparaissaient chaque jour à cause d'une crise sanitaire qui pourrait être entièrement évitée.

Aucun développement durable n'est envisageable sans accès aux services d'eau et d'assainissement. Si l'on ne s'attaque pas à cette crise de façon décisive, les progrès réalisés dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, de l'accès universel à l'éducation primaire et de l'amélioration des conditions de vie seront sapés, voire anéantis.

Autre conséquence, la croissance économique et les activités génératrices de revenu sont sévèrement entravées. On estime que l'Afrique perd chaque année 5 % de son PIB du fait des maladies et des décès liés à la consommation d'eau insalubre et au manque d'assainissement.

Cette crise se nourrit de l'inégalité et de la pauvreté, les femmes étant celles qui paient le plus lourd tribut. Ce sont les petites filles qui sont privées d'éducation parce qu'elles sont chargées de la collecte de l'eau ; ce sont elles qui abandonnent l'école à l'adolescence à cause d'installations sanitaires inadéquates. Devenues adultes, elles continuent de perdre des heures de travail chaque jour à la recherche de l'eau. Et ce sont elles, encore et inévitablement, qui s'occupent des enfants malades ou mourants, atteints de maladies diarrhéiques.

Le changement climatique va, dans les années à venir, exercer des pressions supplémentaires sur les ressources en eau. Là où celles-ci sont mal gérées, les conséquences de ce changement vont aggraver nettement la situation. Si ces ressources en eau ne sont pas protégées et partagées équitablement, ce sont les communautés les plus pauvres et marginalisées qui souffriront le plus.

L'accès à l'eau potable et l'assainissement figure, de façon systématique, parmi les trois priorités des populations défavorisées. Pourtant, les acteurs du développement au plan international et les gouvernements des pays concernés renvoient le plus souvent ces questions au second plan. Le volume des dépenses consacrées à ce secteur stagne depuis dix ans. En fait, la part allouée à l'eau et à l'assainissement a diminué par rapport à l'augmentation relative du montant total de l'aide, et aux dépenses de santé et d'éducation.

En termes simples, le secteur de l'eau et de l'assainissement est en crise par manque de volonté politique pour imposer des changements qui profiteraient aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

Les gouvernements sont tenus de garantir un accès universel à l'assainissement et à l'eau potable en s'appuyant sur les programmes nationaux financés à 100 %, mis en œuvre et maîtrisés au niveau local. Ils doivent reconnaître que l'accès à des services abordables est un droit fondamental. Leurs actions doivent être guidées par les quatre principes que sont la lutte contre la pauvreté, la pérennité des services, l'obligation de rendre compte aux citoyens et la distribution équitable des ressources. Les services d'eau et d'assainissement doivent atteindre les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables de la société, les handicapés, les personnes âgées et les femmes.

Par ailleurs, la campagne Éradiquer le Manque d'Eau demande une réforme des politiques au niveau des bailleurs de fonds, des États et des collectivités territoriales. Ces différents acteurs doivent inverser immédiatement la tendance à la baisse des dépenses et mettre un terme à la négligence dont souffrent ces services si essentiels, au plan politique. Cette brochure propose un programme d'action dans ce sens.

Si les décideurs sont véritablement prêts à s'engager à lutter contre la pauvreté, ils doivent faire en sorte que chacun puisse accéder à l'assainissement et à l'eau potable. L'heure est véritablement venue d'Éradiquer le Manque d'Eau.

Réformer les politiques au plan international pour Éradiquer le Manque d'Eau

Les gouvernements et les bailleurs de fonds doivent immédiatement inverser la tendance à la baisse des budgets consacrés à l'eau et à l'assainissement. Ils doivent placer ces services de base en tête des priorités dans le cadre d'un plan d'action mondial reconnu au plan international.

Un plan d'action mondial en faveur de l'assainissement et de l'eau potable

Ce plan d'action engagerait les acteurs internationaux du développement, en constituant un cadre permettant d'articuler les politiques formulées. Il serait assorti d'engagements des bailleurs et des gouvernements pour formuler et mettre en œuvre des plans concertés en faveur de l'eau et de l'assainissement.

Ce plan d'action international doit faire en sorte qu'aucun programme crédible établi en cohérence avec l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'eau et à l'assainissement n'échoue faute de financements suffisants. L'augmentation nécessaire du volume de l'aide au développement ne doit en aucun cas se faire au détriment des autres secteurs essentiels.

Les pays en développement doivent s'engager à consacrer 1 % de leur PIB au secteur de l'eau et l'assainissement. Le déficit de financement nécessaire pour l'atteinte des OMD¹ sera comblé par les bailleurs internationaux, en faisant appel aux sources officielles de financement.

Un groupe de travail mondial pour l'assainissement et l'eau potable

Constitué de décideurs de haut niveau, ce groupe de travail devra être l'unique autorité et point de référence pour le dispositif d'aide international. Sa mission sera d'évaluer les progrès enregistrés au plan national et international en vue d'atteindre les OMD.

Ce groupe devra se réunir une fois par an pour évaluer les progrès réalisés, identifier les goulots d'étranglement, et promouvoir la mise en œuvre de mesures correctives, en prêtant une attention particulière aux pays et régions ayant pris du retard.

70% de l'aide consacrée à l'assainissement et à l'eau potable doit être orientée vers les pays aux plus faibles revenus²

Pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide, le plan d'action international doit redistribuer l'essentiel des financements consacrés à l'eau et à l'assainissement en direction des pays les plus pauvres. Le plan doit également faire en sorte que le financement de ce secteur soit alloué de façon prévisible. Les bailleurs doivent communiquer des informations accessibles précisant le montant, les termes et conditions de l'aide au secteur, y compris les bases de référence sur le rythme des flux de financement.

Les bailleurs ne doivent pas utiliser l'aide comme outil pour imposer les conditions d'une privatisation du secteur ou pour passer outre les points de vue des futurs bénéficiaires dans les processus de planification au niveau local et national.

Protection, gestion efficace et partage équitable des ressources.

Une gestion avisée des ressources en eau peut contribuer à atténuer les effets du changement climatique et constitue un élément clé de l'approvisionnement en eau potable et des systèmes d'assainissement.

Les pays concernés doivent bénéficier d'un soutien pour élaborer des plans de gestion intégrée des ressources en eau associés à des systèmes efficaces de distribution, afin de garantir la pérennité des services et des ressources. Les gouvernements doivent renforcer les structures communautaires et les autres institutions pour leur permettre de mieux gérer les ressources mais aussi d'appliquer les lois et réglementations concernant l'extraction, l'affectation, la préservation et la protection des ressources en eau.

La coopération entre pays ayant des rivières et des ressources souterraines transfrontalières doit être encouragée et soutenue.

¹ Objectifs fixés lors du Sommet mondial pour le développement durable sur l'élaboration de plans GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) et l'utilisation efficace des ressources en eau.

² Cet appel repose sur des analyses tirées de deux sources distinctes. Les données de l'OCDE en 2004 indiquent que 50 % de l'ensemble de l'aide bilatérale consacrée à l'eau et à l'assainissement a été octroyée à seulement 10 pays, dont seulement trois font partie des pays les moins développés (PMD) ayant les plus grands besoins; 53 % de l'aide multilatérale et bilatérale combinée pour ce secteur a été octroyée à seulement 10 pays, dont deux sont des PMD dans le plus grand besoin. La seconde source est un rapport de Tearfund publié en 2004 qui identifie 15 PMD dont les taux de couverture en eau et en assainissement sont les plus faibles. Aucun de ces pays ne fait partie des principaux bénéficiaires de l'aide. Par ailleurs, les pays où les besoins sont les plus pressants ne reçoivent en moyenne que 16,37 dollars par personne non desservie, tandis que ceux qui reçoivent le plus d'aide reçoivent 446,68 dollars par personne non desservie.





Réformer les politiques au plan national pour Éradiquer le Manque d'Eau

Dans les pays en développement, l'État doit s'approprier les processus de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques visant l'amélioration des services d'assainissement et d'eau potable, en collaboration avec les autres acteurs nationaux. Les bailleurs doivent soutenir le développement de réformes portées par les instances nationales, ainsi que les efforts de concertation.

Des cadres nationaux pour planifier, coordonner et évaluer les services

Les services d'assainissement et d'eau potable mis en place doivent cibler les plus démunis, répondre aux besoins des usagers et être répartis de façon équitable pour permettre aux groupes les plus pauvres et les plus marginalisés d'y avoir accès. Lors de la planification et de la mise en œuvre de ces services, les gouvernements doivent rendre compte et faire preuve de transparence devant ceux qu'ils ont pour mission de servir.

Les gouvernements bénéficiaires de l'aide doivent établir un cadre tripartite pour répartir les responsabilités sur le financement, la coordination et le suivi/évaluation des activités:

- Un plan national unique pour identifier les cibles, définir les coûts et les déficits de financement
- Un mécanisme de coordination unique pour formuler et coordonner la mise en place des services. Les instances gouvernementales doivent travailler avec les organisations de la société civile, les acteurs du secteur et toutes les parties prenantes du pays concerné y compris les bailleurs de fonds
- Un cadre de suivi/évaluation unique pour mesurer les progrès obtenus, identifier les goulots d'étranglement et apporter les mesures correctives requises. Les gouvernements et les bailleurs doivent organiser chaque année des réunions d'évaluation et de planification afin de tenir informé le Parlement, ainsi que les autres acteurs impliqués au plan national, des progrès enregistrés

Les gouvernements doivent piloter un effort exceptionnel en faveur de l'assainissement

Des efforts considérables sont nécessaires pour mettre fin à la marginalisation et à la négligence dont souffre le secteur de l'assainissement. Pour ce faire, les gouvernements doivent s'engager publiquement par rapport à des plans et stratégies élaborés de façon concertée, dotés de budgets suffisants, dont la mise en œuvre sera confiée à des instances clairement mandatées et désignées comme responsables de la mise en œuvre des services d'assainissement à l'échelle nationale.

S'agissant de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques, le processus de planification doit être approprié au plan national et devra résulter d'une large concertation.

Les bailleurs de fonds doivent appuyer le processus d'apprentissage et de partage des connaissances et d'expériences entre agences locales, pour des services efficaces d'assainissement.

Assistance technique des bailleurs dans la formulation et le renforcement des mécanismes nationaux en matière d'élaboration des politiques publiques

Les bailleurs s'appuieront, en premier lieu, sur les ressources intellectuelles et compétences techniques existant au sein des institutions nationales afin de développer les ressources humaines et les capacités inhérentes à la mise en œuvre des politiques sectorielles. L'assistance technique apportée par les bailleurs doit d'abord viser à soutenir et renforcer les acteurs impliqués dans l'établissement des politiques sectorielles au niveau national.

Réformer les politiques au plan local pour Éradiquer le Manque d'Eau

Les gouvernements des pays en développement doivent s'engager fermement à lutter contre la faiblesse des mécanismes de gouvernance au niveau local. Ils doivent notamment palier, de toute urgence, la faiblesse des capacités des agences responsables de la mise en œuvre des services d'assainissement et d'eau potable.

Mise en place de services transparents, accessibles et réactifs sous la responsabilité d'instances locales fortes

Les services mis en œuvre doivent respecter le principe opérationnel d'un accès qui cible les couches les plus pauvres et marginalisées de la population. États et bailleurs de fonds doivent mettre l'accent sur les faibles capacités des systèmes de desserte au niveau local, notamment sur les déficits chroniques en matière de compétences. Les financements doivent être suffisants, les décaissements devant s'effectuer de façon régulière suivant un calendrier prévu.

Les collectivités territoriales doivent s'ouvrir à la participation de la société civile dans les processus de planification et de budgétisation, et répondre aux initiatives portées par les communautés.

Desserte prioritaire des pauvres dans le cadre de l'amélioration des services urbains d'assainissement et d'eau potable

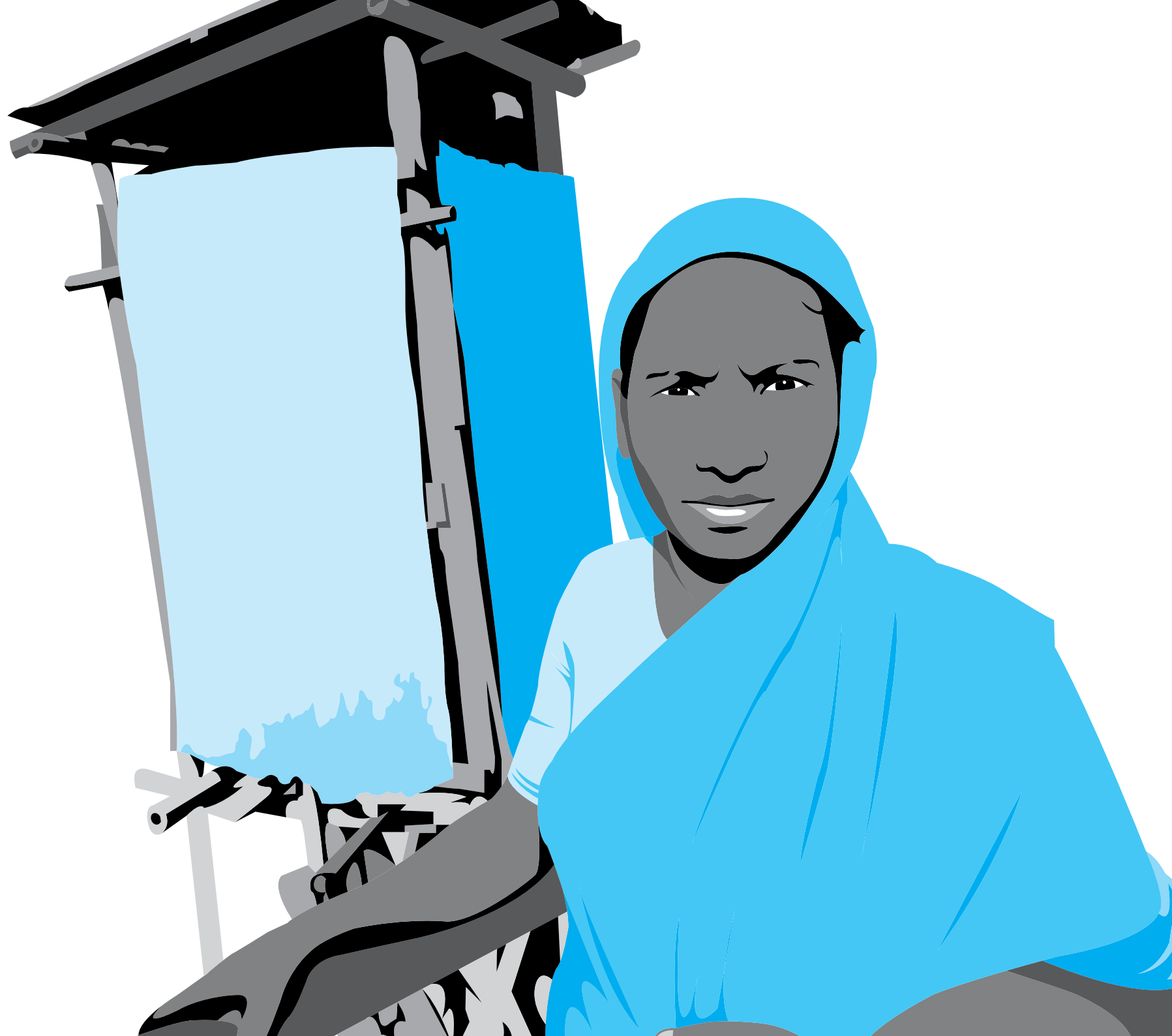
Les obstacles juridiques qui freinent tout particulièrement l'accès des populations démunies en milieu urbain doivent disparaître. L'État doit constituer un cadre de régulation solide qui regroupe tous les acteurs, et veiller au respect des normes. Les services publics de l'eau et de l'assainissement doivent être réformés pour améliorer leurs performances.

Les acteurs non étatiques doivent être effectivement intégrés au service public et soumis aux mêmes obligations de transparence et de régulation, ainsi qu'au droit de regard des consommateurs. Les acteurs locaux concernés doivent être consultés sur l'orientation que prennent les réformes et l'opérateur public doit être ouvert à l'examen de ses activités par les consommateurs.

Des services orientés vers les couches les plus pauvres et les plus marginalisées de la population

Les communautés pauvres et marginalisées doivent être impliquées dans la conception des services. Leurs intérêts doivent être représentés au sein des agences, acteurs et structures de gestion communautaires en charge de la formulation, de la gestion, du fonctionnement, de la régulation et de l'évaluation des services.

Des études et des cartographies complètes doivent être réalisées afin d'identifier les zones où les besoins sont les plus pressants. Ceci permettra aux services de mieux cibler les populations défavorisées et les plus marginalisées, dont les femmes, les handicapés et les personnes âgées.





**ERADIQUER
LE MANQUE
D'EAU**

Ralliez vous à la campagne pour Éradiquer le Manque d'Eau

Le but essentiel de cette campagne est d'amener les gouvernements à intervenir, de façon immédiate et décisive, en vue d'atteindre l'accès universel aux services d'assainissement et d'eau potable. Comme le propose le *Programme d'action* présenté ici, il s'agit d'interpeller tous les acteurs concernés, à tous les niveaux, chaque action convergeant vers un même objectif. Le succès de cette campagne dépend des efforts engagés par chaque membre de cette coalition.

En participant à la campagne Éradiquer le Manque d'Eau et en œuvrant à l'atteinte de ses objectifs, vous contribuerez – individuellement et à travers votre organisation – à combattre cette crise qui affecte l'action menée en faveur du développement. Les initiatives internationales en matière d'assainissement et d'eau potable manquent actuellement de coordination. Les gouvernements doivent s'entendre dire qu'il est moralement et économiquement insoutenable de prôner la lutte contre la pauvreté, en laissant des millions de personnes vivre dans des conditions sordides et insalubres. Cette campagne entend faire pression sur eux afin qu'ils assument pleinement leurs responsabilités premières et rendent compte aux citoyens qu'ils ont pour devoir de servir.

La lutte contre la pauvreté passe inéluctablement par l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement. C'est en agissant ensemble, d'une seule voix, que nous réussirons le combat pour Éradiquer le Manque d'Eau.

Adhérez à la campagne et recevez des informations complémentaires en écrivant à

info@endwaterpoverty.org

ou en consultant le site

www.endwaterpoverty.org

End Water Poverty

c/o WaterAid
47-49 Durham Street
London SE11 5JD
Royaume-Uni

Tél : +44 (0)20 7793 4500

Courriel : info@endwaterpoverty.org

www.endwaterpoverty.org

